

05/515 du 11/4/35
SECRET N° /MERTFPPS/DGTFP.DFP/4/16

présentant reconnaissance et nomination de
Monsieur HARRI Pascal, Instituteur Prin-
cipal de 3^e échelon des cadres de la caté-
gorie A, hiérarchie II des Services
Socials (Enseignement)./-

LE MINISTRE.-/-

[illegible]

(/u la Déclaration du 8 Juillet 1979 ;
(/u le Décret 612/EP du 23.8.84 portant modification
certains/dispositions de la Constitution de 1973 ;
(/u le Loi 15/82 du 1.2.82 portant statut général des
Fonctionnaires à la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté 107/EP du 21.1.80 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
(/u le Décret 2/134/EP du 8.5.62 fixant le régime des
rémunérations des Fonctionnaires ;
(/u le Décret 24/135/EP du 5.7.62 fixant la hiérarchisa-
tion des divers grades des cadres ;
(/u le Décret 10/137/EP du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres inférieurs par L. 15/62 du 3.2.62 portant
statut général des fonctionnaires ;
(/u le Décret 62/134/EP du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le Décret 1/54/EP du 24.2.67 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, promotions, mutations de carrière
et reclassements, tels qu'ils sont définis par S.M.S ;
(/u le Décret 61/134 du 23.5.61 fixant le statut commun
des cadres de l'enseignement ;
(/u le Décret 64/79 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du Décret 1/54/EP du 24.2.67 fixant les échelonne-
ments indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le Décret 64/79 du 27.12.80 portant déblocage des
avancements des cadres de l'Etat ;
(/u l'arrêté 8001/AFH/MINISTRE du 29.9.83 portant pro-
motion des fonctionnaires des cadres de la catégorie A II des Services
Sociaux (Enseignement) en vertu de l'article 1930 de la République Po-
pulaire du Congo ;
(/u les résultats de la Concours d'Entrée à l'INSSD,
section des Elèves Supérieurs de l'Enseignement du cycle Fondamental
1er Degré session de Mars 1984 ;
(/u le Lettre 1125/EP.DIRE.DMAL du 21.11.83 du Directeur
du Personnel et des Affaires Administratives transmettant le dossier
de l'intéressé ;
(/u le Décret 24/82 du 1.2.81 portant nomination du
Premier Ministre ;
(/u le Décret 61/82 du 13.8.81 portant nomination des
Ministres du Gouvernement ;
(/u le Décret 24/86 du 20.8.84 portant organisation
des intérieurs des ministères du Gouvernement ;
(/u la demande de l'intéressé en date du 14.9.83 ;

DGB

DCF

Maint

ARTICLE 1ER:- En application des dispositions du décret n°64/165 du 22.5.1964 sus-visé, Monsieur JEAN Pascal, Instituteur Principal de 3^e échelon, indice 860 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville, titulaire du Certificat d' Aptitude à l'Inspection de l'Enseignement Primaire (1^{re} session 1963), délivré par l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville, est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Inspecteur de l'Enseignement Primaire de 2^e échelon, indice 920. Acc = néant.

ARTICLE 2:- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1963-1964, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 11 AVRIL 1965

PAR LE PREMIER MINISTRE,

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
FONDAMENTAL ET DE L'ALPHABETISATION

Bernadette BAYONNE.-

LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PROVOYANCE SOCIALE,

Ango Edouard POUNGUI.-

LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET,

Bernard COMBO INTECION.-

AMPLI.TIONS:

JORPC.....1
DGTFP/DFP....3
DGB.....2
DCF.....2
MEN.....2
DGAS/DPA.....6
DOSSIER.....3
INTERESSE...1
SGCM/BC.....2

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-